

Le 8 août 2011.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 8 août 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères  
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Mme France McSween et M. Pascal Paquette sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec les rajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	43 116,07 \$	
	Internet	648,42	
	Permis	10,00	
	Péréquation	24 457,00	direct
	Taxes	8 286,28	direct
	Internet	1 335,50	direct

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	4 <sup>e</sup> versement	7 851,00 \$	
Alain René	3 nouveaux radios internet	325,03	
J.U. Houle	matériel réparation aqueduc	256,33	
Gesterra	enfouissement juin + redevance	751,43	
....	récupération juin	254,74	
....	enfouissement juil. + redevance	768,59	
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 802,58	
Essor Assurances	ajout caméras surveillance	81,75	
Laboratoires SM		256,35	
Brico Béton Vibré	rép. ponceaux + nettoyage fossés	956,40	
Télébec	usine	182,12	
Hydro Québec	garage	62,05	
....	....	caserne	58,03
....	....	usine	277,02
....	....	terrain de jeux	26,02
....	....	c.c.	311,76
Rogers		46,19	
Gilles Leblanc	pelouse juil.	375,00	
Forfait Médéric Desharnais	fauchage bord chemin	1 993,69	
Calclo	calcium	13 352,01	
Vertisoft	renouvellement nom domaine internet 5 ans	239,24	
Vic Mini-Moteur	réparation scie à béton	13,10	
Réseau Mobilité Plus		88,12	
Christiane Leblanc		1 567,68	
Receveur général canada		483,52	
Gilles Leblanc	c.c. juil.	75,00	
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00	
Mario St-Cyr	all. déplacement	400,00	

Excavation Jimmy Fréchette	réparation chemin sub.	837,34	
Sogetel	c.c.	69,19	
....	bureau	134,86	
....	internet	569,64	
Coop. Ham-Nord	c.c.	98,55	
....	asphalte froide	138,50	
....	aqueduc	19,00	
Postes Canada	circulaires	27,13	
Hydro Québec	éclairage public	176,94	
Petite caisse	poste courrier prioritaire	13,77	
Raphaël Hudon	schéma	90,00	
Noël Côté	achats divers	110,87	
Sortie pompiers Chesterville, 7 pers x 3h min x 18\$/h		378,00	
Sortie pompiers Tingwick, 7 pers. x 45.5 h x 18\$/h		819,00	
Katrine Leblanc	récompense stage	300,00	
Alain René	internet	227,85	
....	surveillance caméra + rapport	166,33	
Pierre Gauthier	frais déplacement Chesterville		38,70
ADMQ	colloque 22 septembre Nicolet		100,00
Mathieu Boucher	quin.		56,96
	Total		<u>37 517,38 \$</u>

+ salaires des employés 1 891,22 \$

Question sur le barrage sur la rivière Nicolet : celui-ci appartient au propriétaire.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 1 000 \$ à même le budget promotion et développement, pour la tenue d'un 5 à 7, le 9 septembre prochain, pour les bénévoles de la municipalité, en même temps que le lancement de la revue *Vivre à la campagne* de septembre, en présence de dignitaires de l'UMQ pour le prix Ovation.

Mme Lefort s'occupe de trouver un traiteur pour cette occasion. Les responsables du magazine devraient participer également.

Un article est paru dans la revue de l'UMQ, URBA, pour le prix Ovation que la municipalité a reçu le 7 mai dernier.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Guy Hudon pro-maire pour les mois d'août, septembre, octobre.

#### **01-08-11 CHARGÉ DE PROJET LOCAL**

Attendu le refus de notre projet au MADA ;

Attendu que la municipalité est dans l'urgence de freiner la dévitalisation de son territoire ;

Attendu qu'une personne dans la municipalité saurait mieux répondre à nos besoins ;

Attendu qu'un chargé de projet à l'interne serait en meilleure position de finaliser la politique familiale ;

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham veuille mettre fin au contrat de partenariat signé entre elle et le CLD le 13 avril 2010, et reprendre le reste de la subvention du MADA, afin de destiner ces sommes à l'embauche d'un chargé de projet à l'interne.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 300 \$ à Mme Katrine Leblanc, comme récompense pour son stage de fin d'études collégiales, elle a fait le mé-

nage dans les archives et refait le calendrier de conservation des documents municipaux qui datait de 1985.

Il faudrait indiquer visuellement la conduite d'eau potable dans le champ chez M. André Picard vers le village, un peu plus bas que la nouvelle conduite et le chemin d'accès à l'usine. Il y aurait peut-être des travaux d'amélioration à faire.

**02-08-11 ANNULATION RÉOLUTION 01-04-11, «Signature d'une nouvelle entente concernant l'entraide lors d'incendie avec les municipalités de Notre-Dame-de-Ham et Chesterville».**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a rencontré certaines municipalités avec lesquelles elle doit signer des ententes concernant l'entraide lors d'incendie, afin de fixer un tarif moindre que celui proposé par la MRC d'Arthabaska ;

Considérant que certaines sont d'accord et certaines sont en désaccord ;

Considérant que toutes ne sont pas unanimes et qu'il deviendrait administrativement difficile d'application et non équitable pour certaines ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham abroge la résolution numéro 01-04-11.

**03-08-11 TARIFICATION ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.**

**Considérant** qu'une vérification de la tarification de nos équipements suite à de l'entraide pour la protection contre l'incendie a eu lieu avec le chef pompier Noël Côté, basé sur les tarifs proposés par la MRC d'Arthabaska;

**Considérant** l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques en matière de protection contre les incendies de la MRC d'Arthabaska, en conformité avec les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4);

**Considérant** les actions relatives à la mise en place des nouvelles procédures de déploiement des ressources en matière de protection contre l'incendie sur les territoires de desserte établis audit schéma;

**Considérant** que les dispositions de l'article 33 de ladite loi portant sur l'entraide entre les municipalités lors d'un incendie excède les capacités du Service de sécurité incendie d'une municipalité ou de celles des ressources dont elle s'est assurée le concours par une entente prévue au schéma de couverture de risques;

**Considérant** que les coûts de cette aide lors d'interventions ou d'assistance du Service de sécurité incendie d'une autre municipalité, sont à la charge de la municipalité qui l'a demandée selon un tarif qui a fait l'objet d'une uniformisation dans le cadre du schéma de couverture de risques;

En conséquence, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte d'adopter la tarification proposée par la MRC d'Arthabaska, et ce, selon la grille suivante :

**Citerne :**

Première heure	100 \$	
Année 1990	25 \$	
Capacité du réservoir	390 \$ (14,742 litres)	
Première heure	heure supplémentaire	heure attente 1/3

515,00 \$                      343,34 \$                      171,67 \$

**Autopompe :**

Première heure	100 \$	
Année 2009	100 \$	
Capacité de pompage	250 \$ (4 725 litres/min)	
Capacité du réservoir	95,20 \$	
Première heure	heure supplémentaire	heure attente 1/3
545,25 \$	363,35 \$	181,75 \$

**Pompe portative :**

Première heure 75 \$    heure supplémentaire 50 \$    heure attente 25 \$

**Génératrice au gaz 5000 watt :**

Première heure 100 \$    heure supplémentaire 75 \$    heure attente 25 \$

**Ventilateur portatif 24 pouces :**

Première heure 75 \$    heure supplémentaire 50 \$    heure attente 25 \$

Que les véhicules seront facturés du début de l'appel requérant le véhicule et jusqu'au moment où il quitte le lieu de l'intervention. La tarification inclut l'opérateur du véhicule pour le temps mentionné. Le temps du personnel excédentaire est facturé jusqu'à la remise normale du véhicule en fonction.

Que lorsque le véhicule sera annulé en route ou en arrivant sur les lieux d'une intervention, il est facturé à 1/3 du tarif horaire incluant l'opérateur du véhicule pour la période visée. Le personnel est payé par le minimum d'heures selon les dispositions des ententes ou conventions en vigueur pour chaque municipalité.

Que lorsque le véhicule sera annulé avant le départ de la caserne, aucune tarification pour le véhicule n'est applicable. Le personnel est payé pour le minimum d'heures selon les dispositions des ententes ou conventions en vigueur pour chaque municipalité.

Que cette nouvelle tarification mettra fin aux ententes existantes relatives aux coûts inclus au plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Que cette nouvelle tarification pourrait être sujette à vérification ou modification ;

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le maire ou le maire suppléant ou le directeur du service de protection contre les incendies ou, en son absence, son adjoint ou ses officiers à demander ou à fournir l'intervention ou l'assistance du Service de protection contre les incendies de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, selon les termes et les conditions indiqués à la proposition de tarification édictée par le schéma de couverture de risques en protection incendie de la MRC d'Arthabaska, aux municipalités ou aux ressources ci-après mentionnées :

- Municipalité de Chesterville
- Municipalité de St-Rémi de Tingwick
- Municipalité de Ham-Nord
- Municipalité de St-Adrien de Ham
- La régie des 3 Monts
- Municipalité de Tingwick

Du 22 au 28 août, visite gratuite au Parc Marie-Victorin pour les résidents de la MRC d'Arthabaska, en échange d'une denrée non-périssable pour la Sécurité alimentaire.

Suivi des services de la SPAA Victoriaville.

Projet d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) pour la coop : c'est refusé pour l'instant car on a été mal renseigné, spécialement concernant la règle de non concurrence entre entreprises offrant des services similaires dans un secteur de 15km et moins.

Copie du dossier d'Excavation Marquis Tardif au ministère de l'Environnement, concernant les droits acquis et autres, la vérification se poursuit. Nous avons également reçu le détail des transports de gravier de janvier à juin, à facturer à 0,52 \$ la tonne métrique.

Lettre de remerciement de M. André Bellavance pour sa visite lors de la dernière campagne électorale.

Nous avons reçu le paiement de la péréquation, au montant de 27 457 \$.

Nous avons reçu les certificats de conformité des règlements d'urbanisme numéro 326-327-328-329 et 330. Affichage dans le journal cette semaine.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ à Nicolet, le 22 septembre prochain, au coût de 100 \$ pour la journée.

#### **04-08-11 SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné 9 500 \$ (coût total des travaux 15 403,28 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

On verra pour avoir une autre soumission pour la réparation de la toiture du centre communautaire. Faire vérifier également les charpentes de bois dans le toit.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier de janvier à juillet inclusivement, préparé par la secrétaire.

Tour internet pour le rang 11 : données du budget à sortir pour l'ajournement.

On demandera à Mme France McSween si elle veut acheter une copie du livre de M. Florent Charest pour la bibliothèque, couverture rigide disponible au coût de 60 \$.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à M. Mario St-Cyr de trouver un trailer pour le service de voirie municipale, et d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour cet achat. M. Paquette en avait trouvé un mais ce n'était pas ce qu'on voulait.

Billets Fenêtre sur l'art Chesterville, disponible au bureau municipal pour ceux qui veulent en vendre ou en acheter.

Deux demandes pour le programme FAMM : les élus en prendront connaissance et on en reparle à l'ajournement.

Il est proposé que Mme Johanne Allard puisse trouver une pépinière pour des travaux de drainage au centre communautaire, réserver un montant de 2 500 \$ environ.

Nous avons reçu la facturation pour la surveillance et les rapports du transport des camions par M. Alain René, on trouve ça un peu dispendieux, mais ça devrait être moindre pour la prochaine.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner l'assemblée au 15 août, 19 h 30.

L'assemblée se termine à 20 h 40.

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté  
Seconder par M. Guy Hudon

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

